

Certificat d'authentification d'une œuvre d'art

1. AUTHENTIFICATION

L'Artiste, **Denis Gingras**, né à Québec en 1956,
garanti :

que l'Oeuvre intitulée

« _____ »,

réalisée en _____,

correspondant au médium _____,

aux dimensions de _____ de haut par
_____ de large (sans cadre),

est originale et signée de la main de l'Artiste

Denis Gingras

et ne fait l'objet d'aucune revendication et
qu'aucune entente avec un tiers ne peut
contrevenir au présent certificat.

2. RAPPEL SUR LA PROPRIÉTÉ ET LE DROIT D'AUTEUR

Tout Acquéreur devient propriétaire de l'Oeuvre
proprement dit. Toutefois, selon la loi canadienne
et la loi internationale (voir la Convention
internationale de Berne pour la Protection des
Œuvres artistiques et littéraires du 9 septembre
1986), l'Artiste demeure titulaire des droits
d'auteur sur l'Oeuvre ainsi que des droits exclusifs
de toutes formes de reproductions et de
publication de l'Oeuvre. Aucune modification,
transformation ou adaptation ne pourra être
apportée à l'œuvre sans autorisation écrite de
l'Artiste.

La loi reconnaît que la réputation de l'Artiste est
reliée de près à l'originalité et à la qualité de ses
œuvres d'art ainsi qu'à l'utilisation qui en est faite.
Par ailleurs, la loi considère une Oeuvre comme
faisant partie du patrimoine et qui demande en
conséquence une manipulation et une conservation
suivant les règles de l'art afin de s'assurer au
mieux de sa pérennité.

Ce certificat a été signé à _____ le _____

L'Artiste, Denis Gingras
www.dgingras-artist.com